

ATTENDE LOUISIANAIS.

CONCOURS DE 1896. L'Abbe propose le sujet suivant aux personnes qui voudront prendre part au concours de cette année: 'De tous les romans français du dix-neuvieme siecle, quel est celui qui vous a plu le plus et pour quelles raisons?'

NOMS Des Rues

Qui ont été changes. PREMIER DISTRICT. Foucher, (commençant à Poyfite), maintenant Courtois.

PREMIER DISTRICT.

Foucher, (commençant à Poyfite), maintenant Courtois. Martin, maintenant Willow. Delord, maintenant avenue Howard. Pearl, maintenant Poe.

DEUXIEME DISTRICT.

Wilson, maintenant S. Front. Oak, maintenant Orléans. St-Jean, maintenant Bell. Washington, maintenant Rozette. Chemin du Bayou, (de Nord Rompage) à Nord Claiborne, maintenant Hôpital.

QUATRIEME DISTRICT.

Harmonie (Unit maintenant à Chemin). Avenue et rue Jackson (maintenant Avenue Jackson). Levé, maintenant Tchoupitoulas.

SIXIEME DISTRICT.

Levé, maintenant Tchoupitoulas. Lorette, maintenant Irma. Chevalier, maintenant S. Liberte. Poyfite, (de S. Broad à Pavane S. Hagan), Sive.

OARROLLTON.

Archieve, N. O., maintenant Apollonia. Bernadette (de Doudane on Arpriet à N. Line), maintenant Protection.

ASSURANCES.

Debonde, N. O., maintenant N. S. Dergona. Edmond, maintenant Calhoun. Guesqu (de Calhoun au-delà) maintenant Cleveland.

RUES DANS LES DISTRICTS MARQUÉS.

Bouffé (de Olie au bas de la ville) maintenant Saratoga. Bondouquié et Jossotte, maintenant Gardfield.

ASSURANCES.

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurances des Marchands. No 632 rue du Canal. Nouvelle-Orléans, 18 Janvier 1897.

ASSURANCES.

Vingt-septieme Etat Annuel DE L'Association L'Assurance DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Pour l'année expirée le 31 décembre 1896.

Argent en banque, 16,114 34. Primes non acquies, 805,700 00. Primes acquies, 18,900 00.

Mechanics and Traders Insurance Company. No 147 rue Carondelet.

ASSURANCES.

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurances des Marchands. No 632 rue du Canal. Nouvelle-Orléans, 18 Janvier 1897.

L'ABELLE

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN

EDITION HEBDOMADAIRE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

Abonnement par an, 10 \$00. Abonnement par trimestre, 3 \$00.

L'ABELLE

Publié tous les jours, en outre de matières politiques, littéraires et locales.

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger.

Un Bulletin Financier.

Un Bulletin Commercial.

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers.

ABONNEMENTS: ÉDITION QUOTIDIENNE.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Abonnement par an, 10 \$00.

BUREAUX ET ATELIERS.

No 73 Rue de Chartres.

CHARTER

Compagnie d'Assurances des Marchands.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que le 11ème jour de Janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf...

Le nom de cette corporation sera 'THE MERCHANTS INSURANCE COMPANY'.

ARTICLE I. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE II. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE III. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE IV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE V. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE VI. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE VII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE VIII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE IX. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE X. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XI. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XIII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XIV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XVI. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XVII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XVIII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XIX. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XX. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXI. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXIII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXIV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

CHARTER

Compagnie d'Assurances des Marchands.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que le 11ème jour de Janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf...

Le nom de cette corporation sera 'THE MERCHANTS INSURANCE COMPANY'.

ARTICLE I. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE II. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE III. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE IV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE V. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE VI. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE VII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE VIII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE IX. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE X. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XI. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XIII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XIV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XVI. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XVII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XVIII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XIX. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XX. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXI. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXIII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXIV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

CHARTER

Compagnie d'Assurances des Marchands.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que le 11ème jour de Janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf...

Le nom de cette corporation sera 'THE MERCHANTS INSURANCE COMPANY'.

ARTICLE I. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE II. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE III. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE IV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE V. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE VI. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE VII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE VIII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE IX. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE X. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XI. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XIII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XIV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XVI. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XVII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XVIII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XIX. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XX. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXI. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXIII. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXIV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

ARTICLE XXV. Cette Corporation, sous son nom, se incorporera...

QUEEN & CRESCENT ROBEES. 26 RUES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

WARNERS' SAFE. KIDNEY & LIVER CURE. Read's.